

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-139

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 18-139 établissant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 18^e jour de janvier 2019.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière